

Le Département recrute des agents des collèges et des assistants familiaux

Vous recherchez un travail qui a du sens ? Près de 40 postes sont à pourvoir dans les collèges, et le Département recrute également des assistants familiaux, partout en Seine-et-Marne.

40 postes à pourvoir dans les collèges

Afin de proposer un service de qualité à près de 70 000 collégiens, répartis sur 129 collèges publics, le Département compte 1 500 agents en charge de l'accueil, de l'entretien, de la restauration et de la maintenance des bâtiments. Aujourd'hui, près de 40 postes sont à pourvoir : agents d'entretien et de restauration, chefs de cuisine



LE DÉPARTEMENT RECRUTE

Avec plus de 5 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire, le Département vous propose une grande diversité de métiers dans de nombreux domaines : social, technique, environnemental, éducatif, culturel... En CDD, CDI ou apprentissage, les candidatures sont ouvertes à tous ! Flashez le QRcode pour découvrir toutes nos offres !

et cuisiniers et agents de maintenance des bâtiments. Pour retrouver le détail des différents postes et postuler : seine-et-marne.fr (rubrique Emploi)

Devenez assistant(e) familial(e)

Afin d'accueillir les enfants temporairement séparés de leur famille, le Département emploie près de 500 assistants familiaux sur le territoire. Leur métier : accueillir à leur domicile des mineurs et/ou de jeunes majeurs de moins de 21 ans. Leur rôle est primordial. L'assistant familial veille au quotidien à l'éducation, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement des jeunes. Les assistants familiaux signent un CDI de droit public, perçoivent un salaire mensuel ainsi que des indemnités destinées aux enfants. Devenir assistant(e) familial(e) exige une forte mobilisation et une disponibilité horaire. De fait, ce travail vous engage durant les soirées, le week-end, les jours fériés et nécessite de nombreux déplacements. Attention : le métier n'est jamais inscrit dans un temps définitif,

l'enfant confié pouvant être retiré à tout moment selon le type de contrat d'accueil et selon le parcours de ses parents.

Marie Peixoto, assistante familiale à Pringy.



LES CONDITIONS POUR ÊTRE ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) :

- obtenir l'agrément délivré par le Département ;
- impliquer toute la famille dans le projet et dans ce choix de vie ;
- être disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- disposer d'un logement adapté et sécurisé ;
- présenter des capacités éducatives ;
- accueillir et protéger des enfants dans des situations familiales particulières ;
- aider l'enfant à grandir ;
- savoir se positionner sans jugement dans l'appréhension des problématiques familiales des enfants accueillis ;
- faire preuve d'autonomie et travailler en équipe.

info+

sedaf@departement77.fr

Retrouvez la vidéo « Assistant familial, un métier de vocation »

